COLLETIF LOI LITTORAL Associations GARDE et U LEVANTE

aux habitants de COTI CHJAVARI

Le Collectif Littoral souhaite réagir au communiqué diffusé par le maire à la suite du jugement du TA.

- 1) Ce ne sont pas deux personnes qui ont attaqué la carte communale, ce sont deux associations agréées, pour le compte du Collectif pour la Loi Littoral qui regroupe une vingtaine d'associations et plusieurs partis politiques.
- 2) Pourquoi cette opposition à la carte communale élaborée par la municipalité ?

Le parti d'urbanisation frénétique adopté par la commune était à la fois irresponsable et totalement incompatible avec les prescriptions de la loi Littoral et celles du schéma d'aménagement de la Corse. Le Tribunal Administratif a constaté que le PLU était « hors la loi » car entaché d'innombrables irrégularités :

- La carte communale autorisait, dans plusieurs secteurs, l'urbanisation de la bande littorale des cent mètres;
- La carte communale ouvrait à l'urbanisation plusieurs espaces remarquables et des terres agricoles, strictement inconstructibles ;
- La carte communale créait des zones « urbaines » dans des secteurs pourtant dépourvus d'assainissement collectif et ne présentant aucun caractère urbanisé.

Les personnes qui ont réalisé cette carte n'ont pas fait de différence entre les vrais hameaux historiques et l'existence d'une ou deux maisons d'un lieu-dit qui constituent un mitage. Or la carte communale illégale privilégiait aussi la constructibilité pour des gros projets et non celle de petites surfaces qui auraient permis la constructibilité de terrain plus réduits appartenant aux natifs de Coti.

À l'heure où l'intégrité de notre patrimoine naturel est gravement mise en danger par une spéculation immobilière d'une intensité sans précédent, les documents d'urbanisme doivent être élaborés dans le strict respect des lois d'urbanisme et dans l'intérêt des habitants de cette île.